

# Appel commun des organisations syndicales



## Appel des syndicats de l'éducation 1er degré à déposer massivement des déclarations d'intention de grève pour jeudi 16 mars

Avant même la fin du délai prévu par la procédure du "vote bloqué", le sénat a adopté samedi soir le texte de loi sur la réforme des retraites, à une large majorité, dans les termes imposés par le gouvernement, adressant ainsi à la population mobilisée dans la rue un bras d'honneur symbolique !

Une commission mixte paritaire (CMP) de député·es et de sénateur·trices doit s'accorder mercredi 15 sur la rédaction définitive du texte de loi, avant qu'il ne soit soumis le lendemain, jeudi 16 mars au vote de l'Assemblée. A moins que le gouvernement décide d'utiliser l'impopulaire article 49 alinéa 3 de la Constitution : celui-ci lui permettrait de faire adopter la réforme sans vote !

C'est donc maintenant qu'il faut accentuer la pression mise sur les parlementaires, et les journées du 15 et 16 mars sont cruciales. Les député·es doivent entendre la voix du peuple, puisque le gouvernement et le sénat la méprisent !

**C'est pourquoi, les syndicats du premier degré de la Sarthe FSU-SNUipp, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, CGT éduc'action, SUD éducation, CNT et se-UNSA appellent tous·tes les collègues du 1er degré à déposer une déclaration d'intention de grève avant lundi minuit pour jeudi 16 mars, et à participer aux actions<sup>1</sup> organisées par l'intersyndicale et l'interprofessionnelle.**

Il y a urgence, d'autant qu'un article 1Bis, voté par l'Assemblée nationale et retiré par le sénat, pourrait faire sa réapparition en Commission Mixte Paritaire : cet article prévoit l'unification de tous les régimes de retraite et donc la fin du calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires ! Cette nouvelle règle de calcul conduirait à la perte de plusieurs centaines d'euros de retraite pour chacun et chacune d'entre nous !

**Pour jeudi 16 mars, déposons tous·tes une Déclaration d'Intention de grève afin d'être prêt·es à répondre à l'urgence démocratique.**

Nous rappelons qu'une déclaration d'intention n'engage pas à faire grève, mais si elles sont nombreuses, c'est un signal d'alarme fort envoyé au gouvernement et aux parlementaires pour prendre enfin en compte l'avis des salarié·es, premier·es concerné·es par la réforme et ses impacts destructeurs.

Nous invitons les collègues qui souhaitent se mettre en grève mais qui connaissent des difficultés financières à solliciter les caisses de solidarité de la FSU-SNUipp et de SUD Éducation.

**Pour vous informer des mobilisations, un outil de partage des actions : <https://mobilisations72.gogocarto.fr/>**

<sup>1</sup> ces actions seront précisées ultérieurement (RIS, HIS, grève, etc.)